

Conditions générales

1. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions de fourniture de prestations et services par VINCI TECH Ltd, ci après nommé VINCI TECH au Client VINCI TECH.

2. Services et prestations

VINCI TECH fourni à ses Clients des prestations et services dans le domaine de l'informatique et de la téléphonie.

3. DNS (Domain Name Server)

VINCI TECH peut fournir à ses Clients automatiquement et sans avis particulier autres que ceux du prestataire NIC, pour la durée des contrats de maintenance, des prestations de service DNS (Domain Name Server).

4. Validité

Le paiement d'une facture ou l'utilisation de la prestation de service signifie l'acceptation des présentes Conditions Générales.

5. Durée et Résiliation des contrats

Le contrat de service entre en vigueur à compter de la date de signature du contrat et ou de la durée choisie sur le contrat, le contrat est tacitement renouvelable d'année en année. Le contrat peut être résilié uniquement par lettre signature en respectant le préavis indiqué dans le contrat. Le cas échéant l'utilisation ou l'exécution des prestations valident les contrats.

6. Modification des prestations ou des termes d'un contrat

Toute demande de modification d'un contrat « en upgrade », soit pour des prestations supérieures, peut se faire par écrit. Toute demande de modification d'un contrat «en downgrade », soit pour des prestations inférieures, doit se faire par courrier recommandé selon l'article "4. Durée et Résiliation" des présentes conditions générales.

L'adaptation du nombre de postes, serveurs, etc. et des logiciels inclus ou exclus du contrat font l'objet, si nécessaire, d'un récapitulatif mensuel par VINCI TECH.

7. Conditions

Les conditions générales font intégralement partie des contrats et les conditions particulières des contrats s'ajoutent aux conditions générales.

8. Facturation

VINCI TECH facture ses produits et prestations, selon le contrat, hebdomadairement, mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, et selon les possibilités minimum exprimées pour chaque prestation choisie.

Tous les frais supplémentaires qui pourraient survenir pendant la période d'un contrat sont facturés directement au prix du jour.

9. Prix

Les prix sont indiqués hors taxes (HT).

En cas de modification des taux d'imposition ou d'autres redevances applicables (notamment la TVA, taxes, charges sociales, etc.). VINCI TECH se réserve le droit d'adapter ses tarifs sans avertissement préalable. Dans ce cas, le client ne peut pas résilier le contrat. Il en est de même pour les augmentations liées au coût de la vie.

10. Conditions de paiements

Les factures sont payables à 10 jours (sauf clause contractuelle). Lors du retard dans le paiement, VINCI TECH peut suspendre les prestations sans dédommagement pour le client. L'avis de coupure est notifié au client par lettre simple ou téléphone ou e-mail.

Le client supporte tous les frais occasionnés à VINCI TECH par le retard de paiement, notamment les frais administratifs et de mise en demeure, les intérêts de retard, les frais de poursuite, d'avocat et de justice.

11. Paiements préalables et sûretés

VINCI TECH peut exiger un paiement préalable ou la fourniture de sûretés, si elle a des raisons de penser que le client ne respectera pas les conditions de paiements prévues pour ses services. Dans le cas où le client à déjà été mis en demeure de paiement soit notamment par la notification d'un avis de coupure ou d'un deuxième rappel ou une suspension de service pour faute de paiement, VINCI TECH se réserve le droit de demander avant le rétablissement des prestations un paiement d'avance pour une période de trois mois de prestations ou une garantie bancaire équivalente. VINCI TECH peut compenser les créances impayées du client avec les sûretés que celle-ci lui a fournies.

12. Résiliation des prestations

La résiliation des prestations soit par le Client soit par VINCI TECH dans le cadre contractuel et des présentes conditions générales entraîne la résiliation de l'accès du Client aux prestations et services de VINCI TECH et la destruction de toutes les informations et configurations, données, images, sons, base de données, DNS, WSUS, etc. qui auraient pu être configurées ou stockées par VINCI TECH dans le cadre des prestations de VINCI TECH sur un équipement de VINCI TECH ou du client. Le Client devra demander au préalable la conservation de ses données avant la destruction de celles-ci. VINCI TECH se réserve le droit de facturer cette prestation notamment dans le cas de leur inscription sur un support multimédia tel que CD-ROM ou disque dur. VINCI TECH se réserve le droit de conserver les documents en sa possession en attendant les paiements des prestations dues, sans que le client puisse faire valoir un quelconque dédommagement ou préjudice.

13. Garantie et responsabilité de VINCI TECH

VINCI TECH répond envers le client de la fourniture soignée et conforme au contrat de ses prestations. La responsabilité de VINCI TECH ne saurait être directement ou indirectement retenue, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit pour les dommages résultant de l'un des événements suivants :

- Une interruption du Service motivée par le comportement du Client ou d'un client du client, Tout incident ou interruption du Service dû à un incident/panne non prévisible,
- Un mauvais fonctionnement des équipements, matériels et/ou logiciels et infrastructures du Client ou d'un client du client,
- Au cas où un conseil ou un acte déclencherait un événement imprévu,
- L'utilisation ou le dysfonctionnement imputable au Client ou d'un client du client,

- En cas d'accès illicite, de maintien frauduleux ou de dégradation des serveurs, équipements et/ou bases de données du Client ou d'un client du client.

Dans le cas où la responsabilité de VINCI TECH serait rapportée dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales, il est expressément convenu qu'elle ne serait tenue à réparation que du préjudice direct et immédiat dans la limite d'un montant de dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant d'un Franc Suisse.

14. Garantie et responsabilité du Client

Le client est lui-même responsable des informations administratives et techniques qu'il transmet à VINCI TECH et assume pleinement les conséquences des éventuelles erreurs y figurant. Le client est responsable de fournir toutes l'assistance, les informations, le matériel et les logiciels pour que VINCI TECH puisse remplir sa mission.

Le client est responsable des données qu'il met à disposition. Il s'engage à respecter les lois cantonales et fédérales de protection des données, de service des télécommunications, des droits d'auteur en vigueur, de la morale publique ou tout agissement relevant du droit pénal. VINCI TECH n'assume aucune responsabilité à cet égard, ni pour les informations que le client reçoit, ni pour celles que des tiers diffusent ou rendent accessibles.

Le client assume l'entière responsabilité des dommages qui pourraient être causés à des systèmes informatiques par ou depuis le réseau qu'il administre, et ce même s'il n'est pas conscient de la situation au moment des faits.

Si l'utilisation illicite des produits ou prestations fait l'objet de soupçons fondés ou si elle est dénoncée par les autorités compétentes ou encore établies par un jugement définitif, VINCI TECH peut engager le client à respecter les conditions légales et contractuelles d'utilisation des prestations, suspendre la fourniture de ses prestations ou résilier le contrat avec effet immédiat et sans dédommagement et, le cas échéant, exiger le versement de dommages et intérêts. VINCI TECH est autorisée à appliquer les mêmes mesures si elle a des raisons de supposer que le client ne respecte – ou ne respectera – pas les dispositions contractuelles ou qu'il a fourni des indications inexacts ou incomplètes.

Si des équipements appartenant au Client se trouvent en possession de VINCI TECH, le Client est tenu de les faire couvrir par une assurance adaptée. VINCI TECH se réserve le droit de réclamer un certificat d'assurance à l'assureur du Client. Le Client accorde à VINCI TECH un droit de gage sur ses équipements se trouvant en possession de VINCI TECH.

15. Déplacements

Les déplacements sont calculés sur la base du site Directories® et à partir du siège de l'entreprise. En cas de modification notable du prix de l'essence (+ 10%, référence Diesel 2.10 FRS/ltr). VINCI TECH se réserve le droit d'adapter ses tarifs sans avertissement préalable (avoir article 9). Dans ce cas, le client ne peut pas résilier le contrat.

16. Pouvoir de décision chez le client ou un client du client

VINCI TECH ne prend aucune décision, VINCI TECH n'a qu'un rôle d'assistance et de conseil, en tous les cas, le client prend la décision finale et est responsable de contrôler la bonne facture des documents, avis ou conseils à appliquer ou transmettre. VINCI TECH n'est aucunement responsable des événements liés à ces conseils ou actes, sauf s'il s'avérait que le conseil ou l'acte relevait d'une faute professionnelle grave (voir "12. Garantie et responsabilités de VINCI TECH").

17. Propriété intellectuelle

Pendant la durée du contrat, le client a le droit non transférable et non exclusif d'utiliser les prestations et idées mises à sa disposition par VINCI TECH. Le contenu et l'étendue de ce droit découlent des présentes conditions générales et des descriptions de prestations.

VINCI TECH - ou les tiers autorisés - conserve tous les droits de propriété intellectuelle relative à ses prestations, idées et à ses produits. Si ces droits sont transférés par des tiers, VINCI TECH garantit qu'elle dispose des droits d'utilisation nécessaires.

18. Non concurrence

Pour éviter toute éventuelle concurrence avec le client, VINCI TECH ne fera aucun démarchage pour le compte du client. VINCI TECH ne preste que pour le client et que chez des clients déjà actifs ou amenés par le client et qui ne sont pas clients de VINCI TECH ou en phase de démarchage par VINCI TECH, une société ou personne liée à VINCI TECH. VINCI TECH s'engage expressément à ne pas démarcher les clients actuels du client ou les futurs clients amenés par le client et qui ne sont pas clients de VINCI TECH ou phase de démarchage par VINCI TECH, une société ou personne liée à VINCI TECH. Réciproquement, il en est de même pour le client, les sociétés et personnes liées au client.

19. Force majeure

Si malgré tout le soin apporté, VINCI TECH n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations contractuelles suite à des cas de force majeure, tels que les catastrophes naturelles d'une intensité particulière, les actes de guerre, la grève, les restrictions administratives imprévisibles, la maladie, l'infection virale d'installations informatiques, les bugs logiciels, la suppression ou la non implémentation de fonctions logicielle, etc., l'exécution de toute ou partie du contrat ou la date d'exécution de toute ou partie du contrat sont reportées en fonction de l'incident survenu. VINCI TECH n'est pas responsable des dommages éventuels que subirait le client suite au report de l'exécution de toute ou partie du contrat.

20. Droit

VINCI TECH se réserve le droit de résilier le contrat du Client avec effet immédiat ou de bloquer ses prestations notamment lorsque ses prestations sont utilisées de manière illicite, contraires à ses conditions générales ou à des fins autres que celles prévues dans le contrat. De même, après les avertissements habituels, à un client qui ne respecterait pas ses obligations de paiement.

VINCI TECH se réserve le droit de transférer à des tiers les droits et les obligations de ce contrat.

21. Horaires

Par horaire de bureau il est entendu les jours ouvrables du canton de Fribourg, à l'exclusion des jours fériés et du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

22. Modifications des conditions générales

Toutes les conditions générales antérieures aux présentes sont caduques ainsi que celles figurant sur les contrats de prestations antérieurs.

VINCI TECH se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Les éventuelles modifications sont mises à disposition des clients sur le site Internet de VINCI TECH un mois à l'avance. Passé ce délai les nouvelles conditions générales sont réputées acceptées par le Client.

23. For et droit applicable

Le for juridique est celui du siège de VINCI TECH sous réserve de recours au Tribunal Fédéral.

Fait à Le Flon le 30 janvier 2006.

Version 1.3 du 1^{er} juillet 2008